

1926. — *Cologne, 18 juillet 1579.* Écrit des députés des états généraux sur les articles qui leur ont été exhibés le même jour par les commissaires impériaux. Ils ont trouvé ces articles « approcher et se conformer de plus près au vouloir et intention des estatz »; mais ils n'ont pas le pouvoir de les accepter, et il faut que non-seulement les états généraux, mais encore les états de chaque province, en délibèrent. Ils se proposent donc de députer à leurs commettants quelques-uns d'entre eux. Ils ne prévoient toutefois aucune conclusion qui puisse « apporter paix ou profit, » si les commissaires impériaux n'obtiennent du duc de Terranova une trêve de deux mois.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 157. — Relatio ad Sacram Caesaream Majestatem, etc., pièce n° XXXIX. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye: rég. Hoochduits. despischen, 1576-1579, fol. 190.

1927. — *Cologne, 20 juillet 1579.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Depuis leur lettre du 14, ils n'ont cessé d'insister auprès des commissaires impériaux pour obtenir d'autres articles de paix, de sorte que, le 18, ceux-ci leur ont proposé les points et articles qu'ils envoient (n° 1925), en les requérant de prolonger leur séjour à Cologne, comme le duc de Terranova était content de le faire, pendant qu'ils avertiraient l'Empereur de toute cette négociation. Les députés font observer aux états que, dans ce nouvel écrit, il y a plusieurs articles conformes à leur instruction; que la pacification de Gand, l'union de Bruxelles et l'édit perpétuel y sont absolument acceptés; qu'il y est accordé que personne ne sera molesté à l'occasion des placards; que l'autorité du roi sera limitée et restreinte aux termes du droit et des privilèges, etc.; que la sortie des étrangers hors des Pays-Bas y est stipulée, etc. D'un autre côté, les articles 9, 12, 13, 14, 16, 17, 19 et d'autres ne sont pas conformes à l'intention des états, et l'exercice

de la religion hors de Hollande et de Zélande y est dénié. Les députés prient toutefois les états de « meurement peser et » examiner s'il ne vaudroit point mieulx de s'accommoder au » plus près à ces offres, que de continuer ceste guerre tant » calamiteuse, cruelle et hazardeuse, veu la nécessité du » temps, les maulx indicibles qu'amène la guerre, la sépara- » tion et aliénation de plusieurs villes, provinces et person- » nages, faulte de deniers, chefz, munitions et d'aultres » moyens, ruïne et vastation de plusieurs quartiers princi- » paulx, et le peu d'ordre et accord qu'il y at, à l'estat pré- » sent. » Les commissaires impériaux sont d'ayis d'ailleurs que le roi offre par là tout ce qu'en raison ses sujets peuvent de- mander, et que, si la paix se rompt cette fois, on ne pourra plus jamais y parvenir. Les députés ont derechef requis ces commissaires de leur obtenir une trêve de deux mois : à quoi ceux-ci ont répondu qu'ils feraient tous bons devoirs et offices auprès du duc de Terranova. Ils prient les états de les informer sans délai de leur résolution. Ils leur envoient le seigneur de Melroy, qui est bien informé de tout. Il leur semble nécessaire que les états prennent l'avis de toutes les provinces.

*Les traictés faicts à Cologne, etc. — Archives ou Cor-
respondance inédite de la maison d'Orange-Nas-
sau, etc., VI, 657. — Arch. d'Ypres. — Arch. de
la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579,
fol. 184 v°.*

1928. — *Cologne, 20 juillet 1579.* Instruction donnée par les députés à Cologne au seigneur de Melroy, de ce qu'il aura à dire, de leur part, à l'archiduc Mathias et aux états généraux. Les points principaux de cette instruction sont : 1° que leurs lettres soient envoyées aux provinces particulières, afin qu'elles se décident sur le fait du traité; 2° qu'il soit pris résolution sur la prolongation de leur séjour à Cologne; 3° qu'on leur fasse connaître s'ils doivent traiter d'une trêve et à quelle condition; 4° qu'il soit pris des mesures pour que leurs lettres

et écrits ne soient pas divulgués comme ils le sont, de manière qu'on connait à Cologne tout ce qui y est contenu ; 5° que les états prennent un parti quant à leur commission.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 226. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 191.

1929. — *Tournay, 24 juillet 1579.* Résolution des états du Tournaisis d'accorder son rappel au sieur d'Oyembrughe, l'un de leurs députés aux états généraux, et d'y renvoyer M^e Barthélemi Liébart, en lui donnant le même pouvoir qu'il avait conjointement avec ledit d'Oyembrughe.

Reg. des états du Tournaisis de 1572 à 1589, fol. 287.

1950. — *Anvers, 26 juillet 1579.* Remontrance, en forme de complainte et doléance, à messieurs les députés des états généraux et des provinces unies, par les habitants et commune de la ville d'Anvers, avec avis pour remédier au désordre du pays ; ensemble une requête présentée à monsieur le prince d'Orange, comte de Nassau, lieutenant du gouverneur général de ces Pays-Bas, tendante à ce que le contenu de ladite remontrance soit promptement mis en effet et exécution. (Titre textuel.) Les auteurs de cette remontrance, après avoir présenté le tableau des « calamitez indicibles et désolation pitoyable » qui affligent la patrie, proposent, pour y remédier : 1° que, veu le jeune eage et inexpérience » de l'archiduc Mathias, le prince d'Orange « entreprenne seul absolument » la cognoissance des affaires, » et que l'archiduc, par sa signature, autorise tout ce que le prince aura résolu ; que les états généraux établissent un conseil d'État, un conseil privé et une chambre ou collège des finances et aides ; qu'ensuite ils se séparent ; laissant au gouverneur général, à son lieutenant et aux conseils « l'entier gouvernement, conduite et » maniance des affaires du pays », sauf à s'assembler tous

les six mois, pour se faire rendre compte du gouvernement (1).

Cahier in-4° de 23 pages, sans nom d'imprimeur ni de lieu d'impression, avec le millésime 1579.

1931. — *Cologne, 31 juillet 1579.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils ont reçu, la veille, deux lettres de l'Empereur dont ils envoient copie : l'une, du 23 juin, adressée aux états généraux (n° 1894); l'autre, du 13 juillet, adressée à eux-mêmes (n° 1922). Le même jour, ils se sont rendus auprès des commissaires impériaux, afin d'insister sur une trêve. Ceux-ci ont répondu qu'ils avaient fait de grandes remontrances au duc de Terranova pour l'engager à y condescendre, mais qu'il déclarait toujours que la chose regardait le prince de Parme, auquel toutefois il en écrirait de nouveau. Les commissaires ont aussi reçu des lettres de l'Empereur par lesquelles S. M. I. leur recommande particulièrement la conclusion d'une trêve.

Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 193 v°.

1932. — *Anvers, 1^{er} août 1579.* Résolution de l'archiduc Mathias, du prince d'Orange, du conseil d'État et des états généraux sur les lettres et autres pièces reçues des députés à Cologne. 1° Les députés insisteront sur la demande d'une trêve. 2° C'est par charge expresse des provinces qu'un terme de six semaines leur a été fixé; on ne peut donc le prolonger sans l'autorisation desdites provinces, auxquelles on en a écrit; néanmoins ils demeureront à Cologne jusqu'à autre ordonnance. 3° Il a été envoyé copie aux provinces des articles du duc de Terranova; on attend leurs réponses.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 227.

(1) Il y a un texte français et un texte flamand de cette remontrance.

1953. — *Anvers, 1^{er} août 1579.* Lettre de l'archiduc Mathias aux députés étant à Cologne. Les articles derniers apportés par le seigneur de Melroy sont envoyés à toutes les provinces, pour en avoir leur opinion. L'archiduc craint « que, si les seigneurs députés de S. M. I. ne s'eslargent davantage, tant » au faiet de la religion que de la police, il y aura peu d'apparence pour faire les provinces condescendre à iceulx », comme le seigneur de Melroy, ayant en partie vu les humeurs et inclinations des gens d'Anvers, pourra le leur dire.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 164. — Bibl. roy. : MS. 12958-12940, fol. 155.

1954. — *Bruxelles, 1^{er} août 1579.* Lettre des bourgmestres, échevins, receveurs et conseil de Bruxelles aux états généraux, les priant d'ajouter foi et créance à ce que leur diront les sieurs de Cruyckenborch (Jacques Fourneau), Clockman et Gillis Sterck, députés des trois membres de leur ville.

Arch. du royaume : États généraux, t. III, fol. 8. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : Ordinaris depeschenboek, n° 1, fol. 223 v°.

1955. — *Bruxelles, 1^{er} août 1579.* Instruction donnée par les trois membres de la ville de Bruxelles à leurs députés envoyés vers les états généraux.

Arch. de la Haye : Ordinaris depeschenboek, n° 1, fol. 250.

1956. — *Bruxelles, 3 août 1579.* Lettre des trois membres de la ville de Bruxelles aux états généraux, touchant ce que leurs commissaires ont négocié avec les seigneurs d'Egmont et de Hèze. Ils prient les états de prendre connaissance des pièces qui leur seront communiquées par lesdits commissaires; ils désirent savoir d'eux ce qu'ils doivent répondre. (Suivent : I. Lettre des gouverneur, magistrat et conseil de guerre de

Bruxelles aux seigneurs d'Egmont (1) et de Hèze, du 30 juillet. II. Réponse du comte d'Egmont, Ninove, 30 juillet. III. Réponse du seigneur de Hèze, Ninove, 30 juillet. IV. Instruction pour les sieurs de Lillo, échevin, Henri de Bloeyere et Jean Théron, de ce qu'ils auront à négocier avec les seigneurs d'Egmont et de Hèze, de la part de la ville de Bruxelles, sans date. V. Réponse du comte d'Egmont et du baron de Hèze sur cette instruction, Ninove, 1^{er} août.) — La difficulté qui s'était élevée entre les Bruxellois et les seigneurs d'Egmont et de Hèze provenait principalement des changements apportés à Bruxelles à l'état de la religion, changements par lesquels les derniers soutenaient que la pacification de Gand avait été violée.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 224.

1937. — *Anvers*, 3 août 1579. Lettre des états généraux à leurs députés à Cologne, par laquelle ils les remercient affectueusement de leurs bons offices et devoirs, leur annoncent qu'ils ont envoyé aux états particuliers des provinces les articles proposés par les commissaires de l'Empereur, articles dont le contenu les fait douter qu'ils puissent parvenir à une bonne et assurée paix, etc.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 166. — *Bibl. roy.* : MS. 12938-12940, fol. 137. — *Rec. de la Ch. des représent.*, t. III, fol. 228. — *Arch. de la Haye* : reg. *Hoochduits depeschen*, 1576-1579, fol. 192.

1938. — *Anvers*, 3 août 1579. Réponse des états généraux à la lettre des princes électeurs et des commissaires de l'Em-

(1) Dans la lettre au comte d'Egmont, ils disent : « Vostre Excellence, ayant des Espaignolz receu tant de vilaines tyrannies qu'on ne les scauroit assez déplorer ny venger, jamais ne voudra s'esclaver à iceux, et encoires moins à tel effect que de subvertir ceste ville, *sa patrie*, à leur dévotion. »

pereur du 26 juin (n° 1900). Elle est conforme à la résolution arrêtée le 1^{er} août (n° 1932).

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 230. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 192 v° et 193 v°.

1939. — *Cologne, 3 août 1579*. Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. La veille, les princes électeurs et les commissaires impériaux leur ont fait dire, par le chancelier de Trèves et d'autres députés, que le duc de Terranova ne voulait pas entendre à une trêve pour plusieurs raisons, notamment « le défaut de leur commission au faict principal » du traité de la paix, » et que les articles en dernier lieu exhibés étaient si modérés et raisonnables que la paix se pourrait conclure aussi tôt qu'une suspension d'armes. Les députés ont répondu qu'ils avaient satisfait aux objections présentées au sujet de leur commission, et qu'ils avaient charge absolue de faire une trêve, de sorte qu'il ne serait pas besoin d'en référer aux provinces particulières, comme il le faudrait pour les conditions de la paix. La chose en est restée là.

Arch. du roy. : *États généraux*, t. III, fol. 10 et 12. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 193 v°.

1940. — *Anvers, 4 août 1579*. Protestation présentée à Son Altesse de très-illustre et très-clément prince monsieur l'archiduc Mathias, gouverneur et capitaine général des provinces du Pays-Bas, et à Son Excellence de monsieur le prince d'Orange, son lieutenant, et au conseil des états desdites provinces, et à tous les magistrats et chefs de gouvernement de la ville d'Anvers, par les députés des fidèles dédiés à la confession d'Ausbourg, sur les articles de la pacification envoyés de Cologne, et proposés audit conseil des états le 18 de juillet. (Titre textuel.)

In-4° de quatre feuillets non chiffrés, imprimé à Anvers, 1579.

1941. — *Cologne, 5 août 1579.* Lettre des commissaires de l'Empereur aux états généraux, par laquelle ils témoignent leur étonnement de ce qu'ils n'ont pas reçu la réponse des états aux points qu'ils ont proposés au duc de Terranova et obtenus de lui, points « très-justes et très-convenables pour » oster toutes les causes par ci-devant alléguées de la prise » des armes; » leur envoient derechef lesdits moyens proposés, et les requièrent, au nom de l'Empereur, de s'expliquer à cet égard.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 171. — Relatio ad Sacram Caesaream Majestatem, etc., pièce n° XL. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 198.

1942. — *Cologne, 5 août 1579.* Lettre du duc de Terranova aux états généraux. Il croit devoir joindre ses lettres à celle que les princes électeurs et les commissaires de l'Empereur leur écrivent, pour les exhorter à accepter les articles de paix qui leur ont été envoyés, les invitant à considérer de combien de maux et ruines ils se délivreront par une bonne pacification, et les assurant, de la part du roi, que tout ce qui leur sera promis, accordé et juré, leur sera inviolablement et perpétuellement tenu de point en point.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 197 v°.

1943. — *Cologne, 5 août 1579.* Lettre des commissaires de l'Empereur aux états des provinces des Pays-Bas en particulier. Ils leur envoient copie de la lettre qu'ils ont écrite le même jour aux états généraux (n° 1941), et des propositions de paix qu'ils ont faites (n° 1925), lettre et propositions auxquelles ils s'étonnent de n'avoir pas reçu de réponse. Ils les exhortent à intervenir auprès des états généraux, afin qu'ils prennent bientôt une détermination à cet égard, et que cette détermination soit telle qu'elle amène la pacification dont leurs

provinces ont besoin. Ils les engagent enfin à ne pas se laisser détourner de ce propos par quelque défiance envers le roi catholique, dont ils savent que le cœur est entièrement affectonné, non-seulement à faire la paix, mais encore à l'observer.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 173. — *Relatio ad Sacram Caesaream Majestatem, etc.*, pièce n° XLI. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. despeschen*, fol. 199 v°.

1944. — *Cologne, 5 août 1579*. Lettre des commissaires de l'Empereur aux échevins et conseil de la ville d'Ypres. Elle est conçue dans le même sens que celle qui est adressée aux états des provinces.

Arch. d'Ypres.

1945. — *Anvers, 7 août 1579*. Lettre des états généraux aux comte d'Egmont et baron de Hèze. Les sieurs de Lillo, de Bloeyere, Théron, Augustin Van Hamme et François Vanden Bossche leur ayant, de la part des gouverneur et membres de Bruxelles, communiqué les articles mis en avant pour l'assurance de cette ville contre l'ennemi, ils ont trouvé convenir de leur renvoyer les sieurs de Bloeyere et Théron, lesquels sont chargés de les assurer du désir des états de joindre avec eux leurs cœurs, forces et moyens, afin de les employer contre l'ennemi commun.

Arch. de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n° 1, fol. 234.

1946. — *Anvers, 7 août 1579*. Instruction des états généraux pour les sieurs de Bloeyere et Théron, envoyés à messieurs le comte d'Egmont et baron de Hèze. Ils sont chargés de remontrer aux deux seigneurs l'envie qu'ont les états de leur donner tout raisonnable contentement, et de leur proposer une conférence avec des députés desdits états en quelque place entre Grammont et Alost.

Arch. de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n° 1, fol. 235.

1947. — *Anvers, 7 août 1579.* Lettre des états généraux à Emmanuel de Lalaing. Ils l'informent qu'ils sont disposés à se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun et remettre le pays en liberté. Ils lui envoient les sieurs de Bloeyere et Théron, pour s'entendre avec lui.

Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing, etc., p. 58.

1948. — *Bruxelles, 7 août 1579.* Lettre des bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles aux états généraux, afin qu'ils fassent payer les gens de guerre qui sont en garnison dans leur ville et à Vilvorde.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 251.

1949. — *Anvers, 9 août 1579.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre, pour lui envoyer copie de ce qu'ils ont reçu, depuis leur dernière lettre, de leurs députés à Cologne.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 162.

1950. — *Château de Tournay, 9 août 1579.* Lettre de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, aux états généraux. Il restera fidèle au parti des états; mais il exige qu'on lui envoie les fonds nécessaires à l'entretien de ses troupes. Les gouverneurs de Cambrai, de Landrecies et de Bouchain se trouvent également dans une position critique, faute d'argent. Ceux de Gand et d'Audenarde exercent des hostilités contre leur parti, et retiennent les marchandises appartenant aux marchands du Hainaut.

Documents historiques inédits, etc., I, 458. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 253.

1951. — *Anvers, 10 août 1579.* Lettre des états généraux aux états de Hollande, pour le paiement des garnisons de Bruxelles et de Vilvorde.

Arch. de la Haye : Ordinaris despeschenboek, n° I, fol. 255.

1952. — *Cologne, 10 août 1579.* Écrit des députés des états généraux exhibé aux commissaires de l'Empereur. Les états généraux ont envoyé aux différentes provinces les derniers articles proposés par les commissaires. Ils ont chargé leurs députés d'insister sur l'obtention d'une trêve, qui faciliterait beaucoup les arrangements désirés.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 167. — Relatio ad Sacram Caesarem Majestatem, etc., pièce n° XLII. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 197.

1953. — *Cologne, 11 août 1579.* — Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils ont, le 8, par le seigneur de Melroy, reçu leur lettre du 5. Par un écrit qu'ils ont exhibé le 10 (n° 1952) au comte de Schwartzenberg, au baron de Wynenberg, aux délégués du duc de Juliers, aux députés des électeurs de Trèves et de Cologne et à l'évêque de Wurzburg, et dont ils envoient copie, ils ont, selon les intentions des états, fait d'itératives et urgentes instances sur l'abstinence de guerre. Les commissaires leur ont répondu qu'ils feraient de tout fidèle rapport à leurs maîtres. Ils prient les états de hâter leur résolution et celle des provinces sur les articles qui leur ont été envoyés, et de les avertir plus régulièrement de ce qui se passe dans le pays : car chacun, à Cologne, en parle fort diversement, au détriment du traité.

Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 196 v°.

1954. — *Anvers, 11 août 1579.* Lettre des états généraux aux états des provinces. Ils leur envoient les articles de paix proposés à leurs députés à Cologne, en les priant de leur faire connaître, dans le plus bref délai possible, leur avis et intention (*goetduncken*) sur ces articles.

Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 196.

1955. — *Anvers, 12 août 1579.* Lettre des états généraux au prince d'Épinoy. Ils lui envoient, pour qu'il les propose aux états de Tournay et du Tournaisis, les points et articles que leurs députés à Cologne leur ont fait tenir, de la part des princes, ambassadeurs de S. M. I., pour parvenir à une paix et réconciliation avec S. M. d'Espagne. Ils le prient de leur adresser au plus tôt la résolution desdits états.

Arch. du roy. : *Dépêches des rebelles*, t. II, fol. 139.

1956. — *Anvers, 12 août 1579.* Lettre des états généraux à ceux de Gand et de Bruges, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que leur remontreront, de la part des états, Philippe Clockman, écuyer, Pierre de Blende, échevin de Bruges, et Michel Heyns, pensionnaire de la ville d'Ypres.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 236.

1957. — *Anvers, 12 août 1579.* Instruction pour les sieurs Clockman, de Blende et Heyns, de ce qu'ils auront à remontrer, de la part des états généraux, aux collèges des quatre membres de Flandre. Elle roule principalement sur le danger que courait la ville de Bruxelles et l'assistance dont elle avait besoin.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 236 v°.

1958. — *Bruxelles, 12 août 1579.* Lettre des bourgmestres, échevins, receveurs et conseil de la ville de Bruxelles aux états généraux. Ils ont appris que leurs députés envoyés par les états vers le comte d'Egmont et ses associés sont détenus en prison, avec quelques autres de leurs bourgeois : ce qui leur semble passer les limites des droits de la guerre, des gens et de la nature. Ils espèrent que les états prendront ce fait à cœur.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 241 v°.

1959. — *Termonde, 16 août 1579.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie une lettre du colonel Stuart étant à Bruxelles, par laquelle ils verront l'extrémité où il se trouve avec son régiment. Il les prie de s'employer auprès des colonels et du magistrat d'Anvers, afin qu'ils assurent ceux de Bruxelles que tout ce qu'ils payeront audit régiment leur sera remboursé. (Suit la lettre du colonel Stuart au prince.)

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 242.

1960. — *Anvers, 25 août 1579.* Lettre des états généraux aux états des provinces, pour les prier de ne plus différer l'envoi de leur avis et résolution sur les articles de paix proposés aux députés de la généralité, à Cologne.

Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 197.

1961. — *Anvers, 23 août 1579.* Lettre des états généraux à leurs députés à Cologne, contenant l'expression de leur regret et de leur mécontentement de ce que les trêves qu'ils ont fait demander sont refusées.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 181. — *Relatio ad Sacram Caesarem Majestatem, etc.*, pièce n° XLV. — *Bibl. roy.*: 12938-12940, fol. 142. — *Rec. de la Ch. des représent.*, t. III, fol. 245. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 197.

1962. — *Cologne, 24 août 1579.* Écrit du duc de Terranova exhibé aux commissaires impériaux. Il serait prêt à consentir à la trêve que demandent les députés des états généraux, si ceux-ci voulaient décharger les villes des garnisons qui les occupent, de manière que les habitants pussent, avec liberté, exprimer leur opinion sur les articles de paix qui ont été proposés.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 178. — *Relatio ad Sacram Caesarem Majestatem, etc.*, pièce n° XLIII. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 200 v°.

1963. — *Gand*, 25 août 1579. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Disposition des quatre membres de Flandre à secourir Bruxelles. Démarches à faire dans les autres provinces pour obtenir d'elles le même secours.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 180.

1964. — *Cologne*, 26 août 1579. Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Le 25, les commissaires impériaux leur ont fait remettre l'écrit du duc de Terranova du 24 (n° 1962) dont ils envoient copie : dans cet écrit, l'ambassadeur du roi décline définitivement la proposition d'une trêve. Les commissaires pensent qu'il serait superflu d'insister davantage, et qu'il est préférable de hâter la conclusion du traité principal. Les députés s'étonnent de n'avoir pas eu de nouvelles des états depuis le retour du seigneur de Melroy; ils sont « aultant faschez et marriz de veoir la longueur de ceste » négociation qu'il n'est possible de plus. » De leur côté, les princes électeurs disent qu'ils ont grande envie de se retirer. Il est donc urgent que les états prennent une résolution quelconque.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits*. *despeschen*, 1576-1579, fol. 200.

1965. — *Anvers*, 28 août 1579. Requête des trois membres de la ville de Bois-le-Duc aux états généraux, avec apostilles des états. Les trois membres demandaient : 1° d'être secourus d'artillerie, de poudre et d'autres munitions de guerre; 2° que les états fissent pourvoir à la solde des gens de guerre étant au château de Hedel; 3° quelle aide et assistance ils pourraient espérer des états, s'ils étaient assiégés.

Arch. de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n° I, fol. 243 v°.

1966. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg)*, 28 août 1579. Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordi-

naire (Haller). Nouvelles d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne. « D'Espagne, le 11^e d'aoust, escript-on à noz principaux » que nostre roy a fait mettre en prison la vefve de feu monsieur Rigomès (Ruy Gomez) et son filz bastard (1), Anthonio Perosi (Perez), pour estre suspect d'avoir eu d'elle sa vulté. Le secrétaire Escovedo, peu devant sa mort, ayant esté bien grand amy dudict Anthonio, sentant aussy quelque chose de ce bruit, l'at instruit avec prières de se garder par après de semblables actes, et que, si le roy viendroit en cognoissance, ilz auroient à souffrir, et madame et luy; laquelle, nonobstant qu'elle est borne (borgne), si est-elle de la reste belle dame. Ledict Anthonio a tenu la correspondance avecq don Joan d'Austrice, tant qu'il a esté au Pays-Bas. Or, bien peu de jours après que ledict Escovedo avoit admonesté en amy ledict Anthonio, il a esté meurdri et tué. Dont l'on veult présentement présumer que ledict Anthonio aura relaté et fait rapport à sa mère ce que Escovedo luy a mis en avant, et que, par charge d'elle ou de luy, ledict Escovedo aura esté depesché et tué. »

Arch. d'Ypres.

1967. — *Anvers, 29 août 1579*. Lettre des états généraux au prince d'Orange, par laquelle ils lui communiquent la requête des trois membres de la ville de Bois-le-Duc (n° 1965), le suppliant d'y donner l'ordre que pour le bien du pays il trouvera convenir.

Arch. de la Haye: *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 246 v°.

1968. — *Middelbourg, 29 août 1579*. Lettre des états de Zélande aux états généraux. Comme ils ont trouvé que les articles de paix envoyés de Cologne n'ont pour but que d'exciter

(1) Nous n'avons vu nulle part ailleurs qu'Antonio Perez passât pour le fils de la princesse d'Eboli.

la division entre les provinces, ils ont fait saisir les messagers qui apportaient et les lettres qui contenaient lesdits articles. Ils se proposent, du reste, d'envoyer leurs députés à l'assemblée des provinces de l'union d'Utrecht, pour y délibérer sur le parti qu'il convient de prendre.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. III, fol. 14. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 248.

1969. — *Nimègue*, 29 août 1579. Lettre écrite aux états généraux par les nobles du quartier de Nimègue et les bourgeois, échevins et conseil de cette ville, touchant les articles de pacification proposés au congrès de Cologne.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. II, fol. 145.

1970. — *Cologne*, 29 août 1579. Lettre des princes électeurs et des commissaires de l'Empereur aux états généraux. Ils les exhortent de nouveau à saisir l'occasion qui leur est offerte de rétablir la tranquillité et la paix dans les Pays-Bas, en acceptant les articles qu'ils leur ont fait proposer, sans se laisser influencer par la défiance ou par de sinistres persuasions. Ils leur demandent leur résolution, en forme authentique, dans le terme de trois semaines.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 204.

1971. — *Cologne*, 29 août 1579. — Lettre du duc de Terranova aux états généraux. Il croit devoir, comme les princes électeurs et les commissaires impériaux, les requérir d'envoyer, dans les trois semaines, leur réponse aux articles qui leur ont été proposés; il les invite à considérer « les travaux » et ruynes extrêmes que, pendant ces dilations, la pauvre patrie souffre, de manière que un jour doibt estre un mois, et un mois un an. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 203 v°.

1972. — *Cologne, 29 août 1579.* Lettre des commissaires de l'Empereur aux états particuliers ainsi qu'aux principales villes des Pays-Bas. Après leur avoir rappelé leur lettre du 5 août (n° 1943), à laquelle était jointe copie des articles exhibés par eux aux députés des états généraux le 18 juillet (n° 1925), ils les pressent de leur envoyer leur résolution sur lesdits articles.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 268. — Relatio ad Sacram Caesarem Majestatem, etc., pièce n° XLIII. — Arch. d'Ypres.

1975. — *Cologne, 29 août 1579.* Écrit des députés des états généraux exhibé aux commissaires de l'Empereur. Ils leur communiquent la lettre des états généraux du 25 août (n° 1961). Ils ne leur dissimulent pas que, après le dernier écrit du duc de Terranova (n° 1962), ils comptent peu sur l'acceptation des articles de paix proposés aux provinces.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 181. — Relatio ad Sacram Caesarem Majestatem, etc., pièce n° XLVI. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 202 v°.

1974. — *Cologne, 30 août 1579.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés. Ils ont reçu la lettre des états du 23. Ils ont, en conséquence, le 29, pour leur décharge et pour ne rien omettre de leur côté, exhibé aux princes et commissaires impériaux l'écrit dont ils envoient copie (n° 1973), et dans lequel ils répondent à celui du duc de Terranova.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. Hoochduits. depeschen, 1576-1579, fol. 202.

1975. — *Anvers, 30 août 1579.* Lettre des états généraux aux états de l'union d'Utrecht, pour leur représenter la situation périlleuse où se trouve la ville de Bruxelles, les requérir d'envoyer leurs députés à l'assemblée générale, et leur an-

noncer qu'ils leur envoient le commis des finances Guillaume de Rouck, auquel ils les prient d'ajouter foi et créance.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 245 v°.

1976. — *Anvers*, 30 août 1579. — Instruction des états généraux pour le commis des finances Guillaume de Rouck, envoyé aux états de Hollande, de Zélande et de l'union d'Utrecht. Il ne devait pas seulement les entretenir des dangers auxquels était exposée la ville de Bruxelles, mais il était chargé aussi de leur remontrer les grands inconvénients qui résultaient pour la commune patrie de ce que les états de l'union d'Utrecht n'envoyaient pas leurs députés à Anvers, et qu'il y avait ainsi deux assemblées différentes, en des lieux fort éloignés l'un de l'autre : il leur dirait, à ce sujet, que les états de Brabant ne pouvaient, selon leurs privilèges, délibérer hors de leur province. Un dernier point de l'instruction concernait les moyens à employer pour faire rentrer dans l'union les provinces qui s'en étaient séparées à Arras.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 244.

1977. — *Anvers*, 31 août 1579. Lettre des états généraux aux états des provinces, pour les prier d'assister de tout leur pouvoir les villes de Brabant qui sont menacées par l'ennemi, ainsi que viennent de le faire les quatre membres de Flandre, et leur demander leur réponse sur les articles de paix envoyés par les députés des états généraux à Cologne.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 247 v°.

1978. — *Gand*, 31 août 1579. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Son avis sur la réponse à faire aux princes électeurs, à Cologne.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 182. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 247.

1979. — *Bois-le-Duc, 1^{er} septembre 1579*. Lettre du magistrat de Bois-le-Duc aux états généraux touchant le siège mis devant le château de Hedel.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 258 v°.

1980. — *Bruges, 2 septembre 1579*. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Son avis sur la réponse à faire à ceux de Bois-le-Duc.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 185. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 248.
— Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, t. 1, fol. 248 v°.

1981. — *Anvers, 2 septembre 1579*. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre, pour les prier de faire payer promptement les 28,000 livres promises par eux au prince d'Orange et à leurs députés pour le secours de Bruxelles, et les 50,000 florins que le prince a encore depuis obtenus d'eux.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 255.

1982. — *Anvers, 2 septembre 1579*. Remontrance des députés de Bruxelles aux états généraux. Elle contient plusieurs points. 1° Ils prient les états « d'adviser quelques bons moyens » pour rejoindre les provinces, princes et seigneurs altérez » et divisez, uniq et seul remède et mutuelle conservation » du pays. » 2° Ils insistent sur la négociation qu'ils ont commencée avec le comte d'Egmont et le seigneur de Hèze, et dont ils ont rendu compte aux états par leur lettre du 22 août. 3° Cette négociation n'ayant pu se poursuivre, à cause de l'arrestation par le comte d'Egmont des députés de l'archiduc, des états et de leur ville, ils demandent qu'on fasse promptement mettre en liberté ceux-ci.

Arch. d'Ypres.

1985. — *Utrecht, 5 septembre 1579.* Points et articles proposés verbalement par Guillaume de Rouck, commis des finances, de la part des états généraux assemblés à Anvers, aux états des provinces unies assemblés à Utrecht, avec les réponses de ces derniers. Ces points étaient conformes à l'instruction du 31 août. Pour déterminer les états à secourir Bruxelles, de Rouck rappelait les services que cette ville avait rendus à la cause de la révolution : 1° en résistant à la levée du dixième denier; 2° en étant la première qui avait pris les armes contre les Espagnols mutinés de Zirikzée; 3° en arrêtant les membres du conseil d'État qui favorisaient les Espagnols; 4° enfin en ayant contribué (*eenich oorsake geweest*) à la démolition du château d'Anvers, et par là à celle des autres nids de la tyrannie dans le pays. Il demandait que les états de l'union fournissent promptement 80,000 florins pour le secours de Bruxelles et de Vilvorde. — Les états de l'union répondent : en ce qui concerne l'envoi de leurs députés à Anvers, qu'ils ont déjà commis quelques-uns d'entr'e eux pour se rendre auprès du prince d'Orange et lui communiquer leur avis sur certains points que le sieur de S^{te}-Aldegonde, au nom de Son Excellence, leur a proposés touchant le gouvernement du pays et les affaires de la guerre, et qu'ils espèrent que ce dont le prince et leursdits commis conviendront à cet égard sera de nature à satisfaire les états généraux assemblés à Anvers; que, touchant l'excuse des états de Brabant, la plupart des provinces qui se sont unies à Utrecht ont aussi le privilège de ne pouvoir être convoquées hors de chez elles, et que néanmoins elles ont eu assez longtemps leurs députés en Brabant. A l'égard du secours réclamé pour Bruxelles, ils se montrent favorablement disposés, sans toutefois accorder la somme entière demandée par de Rouck. Et quant aux provinces désunies, ils s'en remettent à ce que le prince et leurs commis jugeront convenable de faire.